

Publié le 16/05/2024

Délibération du Conseil municipal

Séance du 14 mai 2024

Le quatorze mai deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

CHOUTEAU Edith	à PAVILLON Jean-Paul
GAILLARD Yohan	à DESOEUVRE Robert
LECACHEUR Julien	à VIGNER Jean-Philippe
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
LHUISSIER Thierry	à PENEAU Sylvie
SOUILHE Jérôme	à PUSHPARAJ Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

DELETANG Claire, MINETTO Jacques

Convocation adressée le 7 mai 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 15 mai 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE1405-09 | Administration générale - Adhésion et approbation des statuts du syndicat mixte e-Collectivités

Madame Emilie BOYER, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, au Tourisme et à l'Administration générale, expose :

Dans le cadre du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat mixte e-Collectivités a été créé par arrêté préfectoral le 1er janvier 2014.

Le syndicat mixte régional e-Collectivités, opérateur public de services numériques, est une structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales de la région Pays de la Loire.

Le syndicat a pour but d'accompagner les collectivités dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, de mutualiser les coûts de développement et de maintenance, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre.

Cet établissement public permet :

- D'éviter toute fracture numérique entre les collectivités de la région et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique,
- De garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens,
- De réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

Compte tenu de l'intérêt pour la ville des Ponts de Cé d'adhérer au syndicat mixte e-Collectivités pour la mise en œuvre des projets numériques, il est proposé d'adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'intérêt pour la collectivité d'adhérer au syndicat mixte e-collectivités,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 7 mai 2024,

En accord avec le bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte les statuts du syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-Collectivités »,**
- **Décide d'adhérer à cette structure,**
- **Autorise le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	6	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>			

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**

